

Domages et dégâts causés par le renard

L'ACCA des chasseurs du Langon propose en vue des dégâts sur les élevages amateurs de volaille et la prédation de cette espèce sur la petite faune et les risques sanitaires causés par le renard sur la commune, une déclaration de dommage et dégât est mise à disposition à la mairie. Celle-ci est à disposition jusqu'au **15 septembre** et sera ensuite transmise à la fédération des chasseurs pour justifier l'augmentation de la population.

Cette déclaration ne sert pas pour les remboursements de volaille mais pour justifier le piégeage de cette espèce classée (**ESOD espèce susceptible d'occasionner des dégâts dans la catégorie nuisible**), pour cause cette espèce est susceptible de ne plus être piégeable et donc les dégâts sur les volailles seront en augmentations.

L'ACCA des chasseurs vous remercie cordialement .